

[Text]

The Chairman: Well, the Minister is out of . . . I have not responded to this letter because I have to get direction from the committee as to how to respond.

Dr. Kindy.

Mr. Kindy: As long as we deal with Basket III, there is no problem as such, and I think our reference is really concerning Basket III. So, whichever comes in, we can listen to the witnesses but make it clear that we are concerned mostly with human rights.

Mr. Carson: There will obviously be some overlap, but . . .

Mr. Kindy: Overlap, yes.

The Chairman: That is the problem. That is the government's position: that because of the overlap they should be handled jointly together as one . . .

Mr. Kindy: But then we would have to have a subcommittee built in, and it becomes quite a problem, I imagine.

Mr. King: Perhaps there is another difficulty, and that is time. If a subcommittee is formed that deals with all three baskets, we do not have that much time. I think of the number of witnesses that wanted to appear before Madrid. We went on for weeks and weeks with three and four meetings a week. It is not very practical to think that any of us will have that kind of time to devote to it. So perhaps we are wise to break it up into the baskets.

The Chairman: Normally, I do not like subcommittees on seven-member committees; but, since we are going to have more than one standing committee of the House involved in this process, if each standing committee were in fact to establish a subcommittee you might be achieving the same thing within the parameters of parliamentary procedure.

Mr. Kindy: Not only that, Mr. Chairman, but we are going to second one or two members of this committee to the subcommittee and the whole committee will not know what is happening, will not be involved. I think it is going to be a procedural problem.

The Chairman: Yes. Supposing we agree to establish a subcommittee of this committee on Helsinki on Basket III, if External and National Defence were to establish subcommittees on Baskets I and II then we might be able to accommodate the Minister without running into conflict with our own interest, which is essentially the human rights element. Does that make sense?

Mrs. Collins: Will they meet jointly?

The Chairman: No, they could not meet jointly, but they could certainly communicate. If you are talking about a subcommittee of a seven-member committee, you are obviously talking only about three people. In an eleven-member

[Translation]

Le président: Le ministre lui aussi . . . Je n'ai pas répondu à sa lettre parce que je voulais savoir ce que le Comité voulait que je lui réponde.

Monsieur Kindy.

M. Kindy: Dans la mesure où nous traitons de la troisième corbeille, le problème ne se pose pas, et j'ajouterai que notre mandat porte essentiellement sur cette troisième corbeille. Ainsi, quoi qu'il arrive, nous pouvons entendre nos témoins, mais en leur signalant bien que ce qui nous intéresse surtout, ce sont les droits de la personne.

M. Carson: Mais il y aura certainement des dépassements . . .

M. Kindy: Des dépassements, certainement.

Le président: C'est précisément là le problème. Voici la position du gouvernement: comme il y a dépassement, il faudrait travailler de concert . . .

M. Kindy: Mais à ce moment-là nous devrions constituer un sous-comité, ce qui pose pas mal de problèmes à mon avis.

M. King: Peut-être y a-t-il un autre problème encore, c'est le facteur temps. Si nous constituons un sous-comité mandaté pour étudier les trois corbeilles, nous n'avons pas vraiment beaucoup de temps pour le faire. Je pensais au nombre de témoins qui avaient voulu déposer avant la conférence de Madrid. Nous avons siégé pendant des semaines d'affilée à raison de trois ou quatre fois par semaine. Je ne pense pas que nous puissions vraiment partir du principe que nous avons tous du temps à revendre. Peut-être serait-il donc préférable de scinder les corbeilles.

Le président: En temps normal, je n'aime pas qu'un comité de sept membres constitue un sous-comité, mais puisqu'il va y avoir plusieurs comités permanents de la Chambre qui vont siéger dans ce domaine, si chaque comité permanent crée son sous-comité, on pourrait en fin de compte aboutir au même résultat tout en n'outrepasant pas les paramètres de la procédure parlementaire.

M. Kindy: Pas seulement cela, monsieur le président, mais nous allons devoir détacher un ou deux membres de notre comité pour siéger au sous-comité, et le comité plénier ne saura pas ce qui se passe, il ne participera pas au processus. Je pense que cela risque de poser un problème de procédure.

Le président: Vous avez raison. À supposer que nous acceptions de constituer un sous-comité du Comité sur la troisième corbeille des accords d'Helsinki, si les comités permanents des Affaires extérieures et de la Défense nationale constituent, eux aussi, leur sous-comité pour traiter des deuxième et troisième corbeilles, nous pourrions à ce moment-là donner satisfaction au ministre, sans nuire à nos propres intérêts, c'est-à-dire sans négliger la composante «droits de la personne». Cela vous semble-t-il sensé?

Mme Collins: Les réunions seront-elles mixtes?

Le président: Non, mais cela n'exclut pas la communication entre eux. Si vous pensez à un sous-comité créé à partir d'un comité de sept membres, il est évident que ce sous-comité ne devra compter que trois personnes. On pourrait en avoir cinq,